

PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 14 Mai 2014 à 19 heures

L'An deux mille quatorze, **le 14 Mai à 19 heures**, le Conseil Syndical, légalement convoqué le 6 Mai 2014, s'est réuni à la salle Balzac au Centre Lorin de La Croix en Touraine, sous la présidence de **Monsieur MARLE Michel, doyen d'âge pour l'élection du Président et de M. CHÉRY Jean-Louis, Président, pour le reste des points à l'ordre du jour.**

La séance a été publique.

Etaient présents :

Mme RICHER et M. MARTIN (Athée sur Cher)
MM. ABLITZER et MIOT (Azay sur Cher)
Mme BAROU et M. BEUGÉ (Bléré)
M. PASON(Bourré)
MM. GUIGNARD et HILLAIRET (Chenonceaux)
MM. MARLE et VERRIER (Chissay en Touraine)
MM. REZÉ et DEPRICK (Chisseaux)
MM. BLAISON et JEZY (Civray de Touraine)
Mme KOENIG (Dierre)
MM. MORIN et VALADE (Faverolles sur Cher)
MM. CHERY et LEVEQUE (Francueil)
MM. LECLERC et FEBVET (La Croix en Touraine)
Mme THIMONIER et M. BOUTIN (Larçay)
Mme SIMON et M. HOURY (Montrichard)
MM. DAGORET et LEROUX (Saint Avertin)
MM. CHARRET et LANTIGNY (Saint Julien de Chédon)
MM. THIBAULT et TRUET (Saint Martin le Beau)
Mmes CHAUVET et LENOBLE (Saint Pierre des Corps)
M. MASSOT (Tours)
MM. DELEBECQ et FOUCAULT (Véretz)

Absents excusés : MM.LEROY et JANSSENS (Conseil Général 41), M. THOMAS (Conseil Général 37), Mme LE SOUËF (Tours), M. PETELLE (Dierre), Mme NÉDEY (Bourré), M. LEBOT (Azay sur Cher).

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. PETELLE (Dierre) pouvoir à Mme KOENIG / Mme NÉDEY (Bourré) pouvoir à Mme PASON.

Assistaient également à la réunion : M. KERBRIAND-POSTIC (Conseil Général 37), M. RENOULEAU (Saint Martin le Beau), MM. CESSAC et PETIBON (Larçay), M. COUTANT (Faverolles sur Cher), Mme CHERBONNIER (Civray de Touraine), M. CAFFIN (Azay sur Cher), MM. AUGIAS et DUVAL (Chisseaux), M. OMONT (Bléré), Mme COUILLARD (Chenonceaux), Mme BROEDERS (Francueil), M. ROCHE (Véretz), Mme DUPONT et M. LOISON (Syndicat du Cher Canalisé).

M. VERRIER (délégué de Chissay en Touraine) est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour:

- ❖ *Élection du Président,*
- ❖ *Composition du Bureau,*
- ❖ *Élection des Vice-Présidents,*
- ❖ *Élection des membres du Bureau,*
- ❖ *Affaires diverses.*

Monsieur Pierre LESTOQUOY, Président sortant, donne lecture des absents excusés et remercie tous les élus de leur présence.

Il remercie également tous les élus ainsi que les associations qui se sont investis dans les projets du Syndicat et notamment les travaux sur les barrages durant son mandat.

Monsieur LESTOQUOY remercie le personnel administratif et technique pour son investissement, précisant que la nouvelle équipe pourra compter sur leur soutien.

Monsieur LESTOQUOY fait à présent l'appel de la liste des délégués désignés par les communes adhérentes à la suite des élections municipales des 23 et 30 mars 2014 et installe les délégués dans leur fonction.

Liste des nouveaux délégués, titulaires et suppléants, par commune :

Commune membre	Titulaires		Suppléants	
Athée sur Cher	Jean-Jacques	MARTIN	Christophe	TROCHOU
	Marie-Christine	RICHER	Sébastien	LABESSE
Azay sur Cher	Claude	ABLITZER	Jean-Paul	CAFFIN
	Marc	MIOT	Rudy	COIGNARD
Bléré	Françoise	BAROU	Jean-Claude	OMONT
	Patrick	PERRAULT	Henri	BEAUGÉ
Bourré	Jean-Claude	PASNON	Michel	DUMONT-DAYOT
	Emmanuèle	NÉDEY	Anne-Marie	CANTIN
Chenonceaux	Joël	GUIGNARD	Olivier	CHOTTIN
	Sébastien	HILLAIRET	Frédéric	THENON
Chissay en Touraine	Michel	MARLE	Philippe	PLASSAIS
	Julien	VERRIER	Caroline	VIDALLET
Chisseaux	Laurent	DEPRICK	Patrick	DUVAL
	Jean-Pierre	REZÉ	Franck	AUGIAS
Civray de Touraine	René	GALEA	Michel	JEZY
	Serge	BLAISON	Pascale	CHERBONNIER
Dierre	Jean	PETELLE	Laure	MORISSET
	Sophie	KOENIG	Jacques	JAMIN
Faverolles sur Cher	Lionel	MORIN	Maryse	MARCHAIS
	Jean-Michel	VALADE	Jean-Claude	COUTANT
Francueil	Jean-Louis	CHÉRY	Marie-Laure	BROEDERS
	Jean-Louis	LEVEQUE	Séverine	MARQUENTIN
La Croix en Touraine	Jean-Philippe	LECLERC	Alain	PICHARD
	Alain	FEBVET	Yannick	GUIOT
Larcay	Francis	BOUTIN	Yves	PETIBON
	Marie-Christine	THIMONIER	Alain	BRETON
Montrichard	Jacky	HOURY	Hervé	PILLAULT
	Dominique	FIDRIC	Nathalie	SIMON
Saint Avertin	Frédéric	DAGORET	Michel	BRIZIOU
	Jean-Paul	LEROUX	Philippe	LEBOT
Saint Julien de Chédon	Bernard	CHARRET	François	LANTIGNY
	Alain	DUVOUX	Fabrice	RAYMOND
Saint Martin le Beau	Philippe	COURTEMANCHE	René	TRUET
	Bernard	THIBAUT	Philippe	RENOULEAU
Saint Pierre des Corps	Daniel	MENIER	Sylvie	LENOBLE
	Karine	CHAUVET	Cyrille	JEANNEAU
Tours	Yves	MASSOT	Julien	ALET
	Myriam	LE SOUÉF	Barbara	DARNET MALAQUIN
Véretz	Danièle	GUILLAUME	Michel	FOUCAULT
	Christian	DELEBECQ	Christian	ROCHE

Monsieur LESTOQUOY laisse à présent la parole au doyen d'âge, Monsieur Michel MARLE pour l'élection du Président.

RAPPORT N° 1 :

DÉLIBÉRATION N° -1/05/2014 – ÉLECTION DU PRÉSIDENT.

Monsieur Michel MARLE, doyen d'âge, rappelle à l'Assemblée les dispositions relatives à l'élection du Président d'un EPCI.

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise dans son article L. 5211-2 que les dispositions relatives à l'élection du Maire sont applicables au Président de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.

Le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Michel MARLE fait l'appel des candidatures : Monsieur Francis BOUTIN, Monsieur Jean-Louis CHÉRY, Monsieur Jean-Pierre REZÉ font part de leurs candidatures.

Ils se présentent un à un à l'assemblée et chacun détaille les grandes lignes de son programme.

1°- Monsieur Francis BOUTIN se présente :

Elu sur la commune de Larçay, il est délégué au Syndicat du Cher depuis 2001, élu à la voirie depuis 2008 et a été Président du Comité des Fêtes durant 14 ans. Agent forestier, il se décrit avant tout comme un homme de terrain.

Ses objectifs principaux seront d'être attentif aux crues, de poursuivre la réflexion sur le bassin de vie et de restructurer l'équipe technique afin qu'elle soit plus performante.

2°- Monsieur Jean-Louis CHÉRY se présente :

Elu sur la commune de Francueil et 1^{er} Vice-Président du Syndicat depuis 2008, Monsieur CHÉRY propose de mettre sa bonne connaissance des dossiers au service du Syndicat.

Monsieur CHÉRY précise qu'il n'a brigué aucune autre responsabilité afin d'être entièrement disponible pour le Syndicat. Directeur d'école à la retraite, il a appris à gérer les conflits tant au niveau professionnel que dans le cadre de sa Vice-Présidence.

Il souhaite axer ses efforts sur la poursuite de la réparation des barrages ainsi que la remotivation des agents techniques, très affectés par les propos négatifs et même injurieux qui ont été tenus à leur rencontre. De plus, il a insisté sur l'importance des processus en cours pour l'avenir de la rivière, particulièrement l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et la définition d'un projet d'aménagement et de développement de la vallée du Cher par les Conseils Généraux d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher.

3°- Monsieur Jean-Pierre REZÉ se présente :

Elu sur la commune de Chisseaux et Vice-Président au Syndicat depuis 2008, Monsieur REZÉ possède une solide connaissance des dossiers et des collectivités en général, ce qui explique sa candidature très motivée. Il est également disponible, n'ayant pas accepté d'autres mandats.

De plus, son expérience professionnelle l'a amenée à encadrer des équipes (cadre à la SNCF), à travailler avec les partenaires sociaux et à développer un certain pragmatisme, ce qui représentera un atout dans la gestion des nombreux dossiers tant financiers que techniques qu'il faudra mener à terme.

Il est ensuite procédé à l'élection du Président à bulletin secret.

Le dépouillement du 1^{er} tour fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de votants :	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	39
Nombre de bulletins nuls ou blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	38

Monsieur Jean-Louis CHÉRY obtient 21 voix
Monsieur Jean-Pierre REZÉ obtient 11 voix
Monsieur Francis BOUTIN obtient 6 voix

Monsieur Jean-Louis CHÉRY ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

RAPPORT N° 2 :

DÉLIBÉRATION N°-2/05/2014 - .COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL.

Avant de procéder au vote, Monsieur CHÉRY remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle lui témoigne et espère être digne de sa nouvelle affectation, précisant qu'il considère qu'au-delà de la fonction, le mandat de Président est avant tout une charge et non une récompense.

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le bureau d'un établissement public de coopération intercommunale comprend, le Président, un ou des Vice-présidents et éventuellement un ou plusieurs autres membres.

Les statuts du Syndicat précisent eux que le bureau est composé de douze membres comprenant :

- le Président,
- un nombre de Vice-Présidents décidé par le Conseil, dans la limite de 30 % du nombre de délégués,
- du nombre de membres nécessaire pour compléter.

Ce nombre total de 12 membres, statutaire, ne peut être modifié lors de cette séance. Il convient par contre de déterminer le nombre de Vice-présidents.

La loi du 16 décembre 2010, publiée juste après la dernière modification statutaire, a modifié les règles, et prévoit que "le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % arrondi à l'entier supérieur."

Néanmoins le même article stipule que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze"

Le Conseil du Syndicat du Cher canalisé étant composé de 40 membres, le nombre de Vice-présidents ne peut être supérieur à 8 selon la version en vigueur du Code Général des Collectivités Territoriales, et ne peut, de fait, être supérieur à 11, compte tenu des statuts.

Si le Conseil souhaitait un nombre compris entre 8 et 11, un vote sera nécessaire, dans les conditions précitées (majorité des deux tiers).

Monsieur CHÉRY propose au Comité Syndical qu'il y ait 3 Vice-Présidents, en souhaitant qu'il y en ait un par territoire de Communauté de communes (lui-même représentant celle de Bléré Val de Cher).

Mme BAROU demande combien de Vice-Présidents comptait le Syndicat jusqu'ici ?

M. CHÉRY répond qu'il en avait 5 mais que selon lui ce nombre est trop important, 3 Vice-Présidents se partageant chacun des responsabilités bien déterminées étant suffisant.

Monsieur le Président propose que le Bureau syndical soit composé de la manière suivante :

- du Président,
- de trois Vice-Présidents,
- de huit membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte, à la majorité, la composition du Bureau du Syndicat telle que décrite précédemment.

RAPPORT N° 3 :

DÉLIBÉRATION N°-3/05/2014 – ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS.

Le Comité syndical s'étant prononcé sur la composition du Bureau, il est invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents.

Si l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoie aux dispositions relatives aux élections du Maire et des Adjoints, aucune disposition ne précise explicitement les conditions d'élection des Vice-présidents et des membres du bureau.

La jurisprudence a considéré que les dispositions prévoyant l'élection des adjoints par scrutin de liste dans les communes de plus de 1 000 habitants ne s'appliquaient pas aux membres du bureau d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

En conséquence, le scrutin est uninominal, c'est-à-dire qu'il est procédé à une élection pour chacun des postes de Vice-président, dont le nombre a été déterminé dans la délibération précédente.

Il n'y a donc pas d'obligation de parité.

L'ordre de l'élection détermine l'ordre du tableau des Vice-présidents.

Chaque Vice-président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Concernant le poste de 1^{er} Vice-Président, Monsieur le Président précise que son rôle sera de le seconder sur les dossiers importants en cours, de le remplacer en cas d'empêchement de sa part et de participer aux différentes rencontres avec la Préfecture, les Conseils Généraux, le SAGE Cher Aval.

Monsieur le Président propose la candidature de M. MIOT Marc.

Monsieur le Président fait à présent l'appel des candidatures pour le poste de 1^{er} Vice-Président. Deux autres délégués se présentent : Monsieur Jean-Pierre REZÉ et Monsieur Francis BOUTIN ce qui fait un total de trois candidats.

Monsieur Marc Miot qui n'avait pas postulé à la présidence du Syndicat se présente à l'assemblée. : élu sur la commune d'Azay sur Cher, ancien chargé d'affaires de l'industrie métallurgique, il réside depuis 1976 à Azay sur Cher et vit depuis 38 ans avec sa belle rivière.

Il se dit avant tout candidat pour un rôle et non pour un poste.

Le potentiel du Cher n'est pas valorisé à la hauteur que ce patrimoine mérite, c'est la raison pour laquelle il faut soutenir les efforts des deux Conseils Généraux dans leur réflexion sur le devenir du Cher.

Il est ensuite procédé à l'élection du poste de 1^{er} Vice-Président à bulletin secret.

Le dépouillement du 1^{er} tour fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de votants :	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	39
Nombre de bulletins nuls ou blancs :	2
Nombre de suffrages exprimés :	37

Monsieur Marc Miot obtient 18 voix
Monsieur Jean-Pierre REZÉ obtient 13 voix
Monsieur Francis BOUTIN obtient 6 voix

Monsieur Francis BOUTIN retire sa candidature pour le 2^{ème} tour.

Le dépouillement du 2^{ème} tour fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de votants :	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	39
Nombre de suffrages exprimés :	39

Monsieur Marc Miot obtient 21 voix
Monsieur Jean-Pierre REZÉ obtient 18 voix

Monsieur Marc MIOT ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu 1^{er} Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur MIOT remercie l'Assemblée et précise qu'il travaillera dans l'intérêt de tous.

Monsieur le Président fait à présent appel des candidatures pour le poste de 2^{ème} Vice-Président et propose la candidature de Monsieur Jacky HOURY car il souhaite un candidat de Loir-et-Cher.

Monsieur Jean-Pierre REZÉ maintient sa candidature pour le poste de 2^{ème} Vice-Président ce qui fait un total de deux candidats.

Monsieur Jacky HOURY se présente à l'Assemblée : 1^{er} adjoint sur la commune de Montrichard et proche de M. JANSSENS, Maire de Montrichard et conseiller général de Loir-et-Cher spécialement chargé du Cher.

Monsieur HOURY a attentivement écouté les riverains du Cher au fil des années, leurs préoccupations, leurs inquiétudes et souhaite faire avancer les choses.

Il est ensuite procédé à l'élection du poste de 2^{ème} Vice-Président à bulletin secret.

Le dépouillement du 1^{er} tour fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de votants :	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	39
Nombre de suffrages exprimés :	39

Monsieur Jacky HOURY obtient 26 voix
Monsieur Jean-Pierre REZÉ obtient 13 voix

Monsieur Jacky HOURY ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu 2^{ème} Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur HOURY remercie l'Assemblée.

Monsieur le Président fait à présent appel des candidatures pour le poste de 3^{ème} Vice-Président et propose la candidature de Madame Karine CHAUVET car il souhaite retrouver le lien entre l'agglomération de Tours et la vallée du Cher.

Trois autres candidats se présentent : Monsieur Jean-Pierre REZÉ qui maintient sa candidature, Monsieur Francis BOUTIN et Monsieur Jean-Paul LEROUX, soit au total quatre candidats.

Monsieur le Président demande aux candidats qui n'en ont pas encore eu l'opportunité de se présenter à l'Assemblée.

1°- Madame Karine CHAUVET se présente :

Jeune élue sur la commune de Saint Pierre des Corps, en charge, en tant qu'adjointe, de l'environnement et des espaces verts.

Madame CHAUVET précise que son programme s'articule autour de trois axes principaux :

- ❖ promouvoir les actions et les ambitions du Syndicat du Cher canalisé au sein de la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus,*
- ❖ apporter son expérience professionnelle (contrôleur de gestion à la SNCF), en aidant le personnel du Syndicat dans la gestion administrative de certains dossiers,*
- ❖ permettre au Syndicat de disposer d'un œil neuf sur le Cher et ses enjeux.*

2°- Monsieur Jean-Paul LEROUX se présente :

Conseiller municipal depuis 2008 sur la commune de Saint Avertin et militaire à la retraite, Monsieur LEROUX a côtoyé de nombreuses rivières au cours de sa carrière et de ses nombreux déménagements.

Il a découvert la problématique du Cher lors de son premier mandat d'élue en 2008 et a pu ainsi appréhender des notions nouvelles : ce qu'était un barrage à aiguilles, le cycle de reproduction des poissons migrateurs, la législation européenne sur l'eau en constante évolution, pour ne citer que quelques exemples.

Monsieur LEROUX propose en conséquence d'apporter son « œil neuf et extérieur » sur le sujet.

Il est ensuite procédé à l'élection du 3^{ème} Vice-Président à bulletin secret.

Le dépouillement du 1^{er} tour fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de votants :	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	39
Nombre de suffrages exprimés :	37

Madame Karine CHAUVET obtient 15 voix
Monsieur Francis BOUTIN obtient 10 voix
Monsieur Jean-Pierre REZÉ obtient 9 voix
Monsieur Jean-Paul LEROUX obtient 5 voix

Monsieur Jean-Paul LEROUX retire sa candidature pour le 2^{ème} tour.

Le dépouillement du 2^{ème} tour fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de votants :	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	39
Nombre de suffrages exprimés :	39

Madame Karine CHAUVET obtient 18 voix
Monsieur Francis BOUTIN obtient 12 voix
Monsieur Jean-Pierre REZÉ obtient 9 voix

Le dépouillement du 3^{ème} tour fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de votants :	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	39
Nombre de suffrages exprimés :	39

Madame Karine CHAUVET obtient 22 voix
Monsieur Francis BOUTIN obtient 10 voix
Monsieur Jean-Pierre REZÉ obtient 7 voix

Madame Karine CHAUVET ayant obtenu la majorité relative des voix est élue 3^{ème} Vice-Présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

Madame Karine CHAUVET remercie l'Assemblée.

RAPPORT N° 4 :

DÉLIBÉRATION N°-3/02/2014 – ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que les dispositions relatives à l'élection des membres du Bureau d'un EPCI sont identiques à celles relatives à l'élection des Vice-Présidents.

Le scrutin est uninominal, c'est-à-dire qu'il est procédé à une élection pour chacun des membres du bureau.

Chaque membre du bureau est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Comité du Syndicat s'étant prononcé sur la composition du Bureau, il est invité à procéder à l'élection des 8 membres du Bureau.

Monsieur le Président fait l'appel des candidatures : Monsieur Serge BLAISON, Monsieur Laurent DEPRICK, Monsieur Jean-Paul LEROUX, Monsieur Jean-Pierre REZÉ, Monsieur Bernard THIBault, Madame Marie-Christine THIMONIER, Monsieur Julien VERRIER se présentent.

Le nombre de candidats n'étant que de 7, Monsieur le Président demande au Comité Syndical s'il accepte de laisser un poste vacant.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée un scrutin de liste à mains levées.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **accepte le principe de laisser un poste vacant,**
- **procède à l'élection des 7 membres du Bureau :**

- ① **Monsieur Serge BLAISON,**
- ② **Monsieur Laurent DEPRICK,**
- ③ **Monsieur Jean-Paul LEROUX,**
- ④ **Monsieur Jean-Pierre REZÉ,**
- ⑤ **Monsieur Bernard THIBault,**
- ⑥ **Madame Marie-Christine THIMONIER,**
- ⑦ **Monsieur Julien VERRIER,**

immédiatement installés dans leurs fonctions.

RAPPORT N° 5 :

AFFAIRES DIVERSES

L'examen de l'ordre du jour étant terminé et aucune question diverse ayant été abordée, la séance est close à 21H00.